



# Démission pendant le congé maternité pour éduquer mon enfant

Par **miline78**, le **07/02/2020** à **12:56**

Bonjour,

Je suis en congé maternité jusqu'au mois de mars et je viens d'envoyer ma lettre de démission pour éduquer mon enfant

Pouvez-vous me confirmer que ma démission sera effective que lorsque mon congé maternité sera terminée (dans un mois)?

Je l'ai bien précisé dans ma lettre de démission mais j'aimerais être certaine que mon employeur ne va pas appliquer ma démission dès maintenant.

Merci,

Bien cordialement